

# ORGANISATION SCOLAIRE DU 15 MARS AU 2 AVRIL 2021

Page 1 sur 3



Institut de la Providence  
**CHAMPION**

Champion, le 11 mars 2021

Chers élèves, chers parents,

Vous trouverez, en annexe quatre documents récapitulatifs de notre organisation pour la poursuite de cette période maintenue en code rouge jusqu'au 2 avril avec nos conseils à respecter en matière de visioconférence. Cette organisation tient bien évidemment compte de la circulaire n° 8006 du 9 mars 2021 « Covid 19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – perspectives à partir du 15 mars » ainsi que de notre réalité de terrain. Ce dispositif vise deux objectifs : **poursuivre un enseignement pour tous nos élèves (présents ou absents, en présentiel ou à domicile) et assurer une sécurité optimale pour tous.**

## Organisation générale : présentiel et distanciel

---

- Pour le 1<sup>er</sup> degré (1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> années), rien ne change. L'hybridation est maintenue le mercredi matin avec un accent particulier pour le suivi des élèves en difficulté que ce soit d'ordre pédagogique et/ou numérique (en présentiel si nécessaire). L'étude dirigée est maintenue le mercredi matin.
- Pour le 2<sup>ème</sup> degré (3<sup>ème</sup> & 4<sup>ème</sup> années), les élèves suivront les cours en présentiel **un jour sur deux** selon la lettre de leur groupe (A ou B) jusqu'au 26 mars (cf. annexe 2).
- Pour le 3<sup>ème</sup> degré (5<sup>ème</sup> & 6<sup>ème</sup> années), les élèves suivront les cours en présentiel **un jour sur deux** selon la lettre de leur groupe (A ou B) jusqu'au 2 avril (cf. annexe 2).
- **Tous les élèves reviendront à 100 % en présentiel à partir du lundi 19 avril.**
- Les activités de remédiation et/ou d'accompagnement du mercredi matin sont maintenues avec une préférence pour le distanciel.
- Les contrôles devant être représentés seront toujours organisés le mercredi matin.
- Les cours d'éducation physique continueront à s'organiser à l'extérieur (pas d'accès aux vestiaires). Un parcours d'orientation sera organisé si la météo le permet, sinon des activités seront organisées en classe pour tous les élèves.



# ORGANISATION SCOLAIRE DU 15 MARS AU 2 AVRIL 2021

Page 1 sur 3



Institut de la Providence  
**CHAMPION**

## Informations pédagogiques indispensables

1. De même que pour les leçons en présentiel, **les sujets des activités ou travaux à distance seront indiqués dans le journal de classe de l'élève**. C'est important pour les élèves, pour les parents et pour l'homologation.
2. **Le travail donné en classe doit également être posté sur Classroom**. Ceci pour nos élèves malades ; en quarantaine ou dans l'autre groupe qui n'assistent pas aux cours.
3. **Pour avancer dans la matière**, nous devons nous assurer que le travail à domicile puisse être fait par tous. Une limitation sera effectuée à ce que nos professeurs considèrent comme **essentiel dans la matière et dans les apprentissages**. Les visioconférences ont lieu durant les créneaux horaires des heures de cours. Si possible, l'enregistrement de ces visioconférences sera également mis à disposition des élèves sur Classroom. Autant qu'il soit possible, les professeurs veilleront à varier ce qui est proposé aux élèves. **A distance, tout ne doit pas nécessairement se passer sur un ordinateur.**
4. **Il est essentiel de nous prévenir rapidement si votre enfant éprouve des difficultés avec les cours à distance**. Son éducatrice de référence ainsi que notre Directrice adjointe, Mme Brijs (1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup>) ou notre Directeur, M. Mertens (4<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup>) sont à votre disposition.
5. **Un renfort en personnel éducatif nous permettra de rendre plus disponibles nos éducatrices de référence qui effectueront un suivi personnalisé pour les élèves en difficultés.**
6. **La cote de travail journalier du bulletin n° 3 sera provisoire et sera portée à 80 points.** Elle évoluera jusqu'à la fin juin pour devenir définitive lors du bulletin n° 4.

## Soutien numérique

- Des Chromebook sont mis gratuitement à disposition des élèves qui ne disposent pas de matériel suffisant pour suivre les cours à distance. Nos deux salles informatiques resteront également accessibles pour ceux qui ont des soucis de connexion.
- Pour effectuer une demande de mise à disposition gratuite d'un Chromebook, nous vous invitons à compléter dès que possible [ce questionnaire en ligne \(cliquez ici\)](#).

## Réunion parents-professeurs déplacée au mercredi 31 mars 2021

- La rencontre parents-professeurs est déplacée du jeudi 1<sup>er</sup> avril au mercredi 31 mars, selon les mêmes modalités que lors des deux premières rencontres parents-professeurs.



# ORGANISATION SCOLAIRE DU 15 MARS AU 2 AVRIL 2021

Page 1 sur 3



Institut de la Providence

CHAMPION

## Journées pédagogiques déplacées aux mercredis 21 & 28 et au jeudi 29 avril

- Les journées pédagogiques non organisées en janvier seront programmées durant deux mercredis matin (21 & 28 avril) ainsi que toute la journée du jeudi 29 avril. Cela permettra à nos élèves de profiter d'un long week-end vu que le vendredi 30 avril sera un congé de détente officiel (récupération du congé du 1<sup>er</sup> mai).

## Restauration scolaire ouverte uniquement pour les sandwichs à emporter

- Une vente de sandwichs à emporter est proposée à nos élèves depuis le 1<sup>er</sup> mars. Une réservation est obligatoire >> [Cliquez ici pour effectuer vos réservations en ligne.](#)

## Rappel des principales mesures sanitaires

1. **Port du masque pour tous et partout.**
2. **Désinfection des mains** en entrant/sortant dans l'école et dans les classes ainsi qu'avant et après les repas.
3. **Pauses sans masque** accordées par le professeur minimum une fois toutes les 45 minutes.
4. **Temps pour le repas de midi** pris en classe (ou local défini) en silence. Durée inférieure à un quart d'heure. Une fois le repas terminé, les élèves regagnent la zone de détente qui leur a été attribuée à la rentrée.
5. **Ventilation** obligatoire et suffisante des locaux.
6. **Réunions des groupes de travail à distance uniquement.**
7. **Notre règlement d'ordre intérieur reste d'application durant les visioconférences (voir les conseils à respecter dans l'annexe 3).**

Nous vous assurons que nous mettrons une fois de plus tout en œuvre pour veiller à la continuité des apprentissages pour tous nos élèves en veillant plus spécifiquement à ce que chacun d'entre-eux puissent avoir accès aux ressources numériques nécessaires aux apprentissages. **Nous nous réjouissons de retrouver tous nos élèves à partir du 19 avril !**

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Annexe 1 : Résumé des infos sur l'organisation scolaire valable à partir du 15 mars 2021**

**Annexe 2 : Répartition des cours à l'école et à la maison & des cours d'éducation physique à partir du 15 mars 2021**

**Annexe 3 : Conseils à respecter lors d'une visioconférence (Nétiquette)**

**Annexe 4 : Modifications du règlement général des études**

Anne-Françoise Quinet, Préfète d'éducation

Céline Brijs, Directrice adjointe

Olaf Mertens, Directeur

